



Agir en faveur de la résorption de la précarité énergétique des ménages

Département de la Vienne

Michel CAUD, Directeur DHANT
Valérie JAMMOT, Responsable Pôle Habitat DHANT
05 49 49 86 86 - habitat@departement86.fr

Fond de Solidarité Logement de la Vienne (FSL 86)

05 49 47 28 86 - associationfsl86@fsl86

Partenaires

- SOLIHA Vienne
- ADIL 86

Définition et enjeux publics

Aider les ménages aux ressources modestes qui rencontrent des difficultés à régler leurs factures d'énergie ou à atteindre un niveau de confort thermique correct dans le logement. Les principaux dispositifs de lutte contre la précarité énergétique mobilisables pour les ménages s'articulent autour :

- des dispositifs hors travaux (actions de conseils et d'information, aides financières au paiement des factures et aux impayés, actions de médiation et règlement de litiges) en lien avec les fournisseurs d'énergie concernés,
- des dispositifs d'accompagnement à la réalisation de travaux (démarche d'accompagnement du ménage : accompagnement technique, juridique, financier),
- des dispositifs financiers permettant le bouclage financier des travaux.

Les bénéficiaires

Propriétaires occupants (PIG) / Propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et locataires (AM2E et FSL)

Les opérations concernées

- L'accompagnement à l'utilisation de l'énergie (Aide à la Maitrise de l'Energie et de l'Eau / AM2E)
- L'aide aux impayés d'énergie (Fond de Solidarité Logement/FSL86)
- L'aide aux travaux d'isolation et de chauffage (Programme d'Intérêt Général (PIG) Habiter Mieux et Autonomie du Département de la Vienne)

L'accompagnement proposé

- Dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) Habiter Mieux et Autonomie du Département de la Vienne : aide à la définition du projet par une évaluation énergétique, conseil sur les travaux à réaliser et montage administratif, technique et financier des dossiers pour bénéficier des aides proposées dans le dispositif du PIG
- AM2E : une évaluation de la situation de précarité énergétique peut être effectuée au domicile des ménages en difficulté au moyen d'un diagnostic sociotechnique (Programme FSL/AM2E) visant à qualifier la situation du ménage et de son logement pour lui recommander des solutions adaptées à sa situation et lui permettre d'améliorer son confort

Le FSL de la Vienne attribue dans les conditions de son règlement intérieur, des aides financières ponctuelles aux ménages en difficultés, pour les dépenses liées à l'accès et au maintien dans le logement et factures d'énergie et d'eau

Les niveaux d'intervention possibles

Lancement de la réflexion

- Prise de contact/visite du logement
- Information, conseil, présentation du dispositif d'aides

Définition et formalisation du besoin

Définition des besoins au vu d'un gain énergétique minimum

Accompagnement ciblé

- Conseils sur typologie des travaux à réaliser
- Recherche de financements
- Accompagnement tout au long du projet

Les guides de référence

- Schéma Départemental de l'Habitat
- Programme d'Intérêt Général Habiter Mieux et Autonomie du Département
- Guide des aides de l'ANAH